

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

DÉLAIS D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET SÉNATORIALES - (N° 3583)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Kamowski, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« consultations électorales »,

les mots :

« ces élections ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.